

HERVE

COUR DU CPH

23 AVRIL 2011

WEEKEND DE LA CAVALCADE



DEPART: 15 H
EQUIPE DE MAX. 8 PERS.
CUISTAX BIPLACE

PRIX SPECIAL DU FOLKLORE !
REMISE DES PRIX 18H30
BAR ET PETITE RESTAURATION

PAF/ EQUIPE: 25 EUROS + 1 EURO/PARTICIPANT (ASSURANCE)
INFOS ET RESERVATIONS: WWW.C-EST-DU-HERVE.BE

3H CUISTAX

FOLKLORIQUE

RÈGLEMENT ET INSCRIPTION DES 3 HEURES DE CUISTAX FOLKLORIQUE

Généralités

1. Le 23 avril 2011, les jeunes cdH de Herve organisent une course relais de 3 heures sur un circuit tracé à la plaine du CPH à Herve et est réservée aux cuistax biplaces fournis par l'organisation.

Inscriptions

2. La participation est ouverte à tous à partir de 14 ans. Chaque équipe sera composée de 4 à 8 concurrents et d'un responsable, âgé de 18 ans accomplis, concurrent ou non.

3. Les inscriptions se font en ligne via le site www.c-est-du-herve.be, par téléphone au 0498/052334 ou via ce formulaire à déposer chez Jean-François BRAGARD, rue Haute, 33 - 4650 HERVE.

4. La participation aux frais s'élève à 25 euros par équipe et couvre la location du cuistax. Un supplément de 1€/concurrent sera demandé afin d'assurer ceux-ci pendant la course.

5. Le montant de l'inscription sera versé sur place (cour du CPH) lors de la remise des cuistax, le jour de la course.

6. Pour que l'inscription soit prise en compte, le formulaire d'inscription devra avoir été correctement rempli et retourné à l'organisation avant le mercredi 20 avril 2011.

7. Les inscriptions seront clôturées dès que le nombre d'engagements maximum acceptés aura été enregistré et ce au plus tard pour le mercredi 20 avril 2011.

Folklore : Déguisement et décorations

8. Les déguisements, panneaux et décorations de toutes formes peuvent être apposés sur les cuistax ainsi qu'ailleurs (sur les participants eux-mêmes et/ou au niveau du stand de l'équipe).

9. Le sponsoring des participants est autorisé.

10. Il est interdit de peindre, de forer, de souder ou d'altérer d'une manière quelconque le cuistax.

11. Le numéro de compétition doit rester visible à l'avant du cuistax. Les participants sont responsables de la bonne visibilité de ce numéro.

Accueil

12. Le responsable de l'équipe se présentera, en personne, sur le site de l'épreuve le jour de la course entre 10h et 14h30 muni d'une pièce d'identité pour le contrôle des documents, l'attribution des numéros et la remise des cuistax. L'attribution des cuistax se fera par tirage au sort préalablement.

13. En validant la participation de son équipe, le responsable accepte ipso facto le présent règlement en son nom et celui de ses équipiers.

14. L'équipe est responsable du cuistax jusqu'à sa remise aux organisateurs. En cas de destruction totale, de perte ou de vol du cuistax, le montant du cuistax sera entièrement facturé à l'équipe.

Éditeur responsable : Jean-François BRAGARD, rue Haute, 33 - 4650 HERVE

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				